

Décision

Générale

colonial

Décision n° 353 accordant une permission d'absence de trois mois à M. Rabier. en service aux T. P.

n° 353

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absene de trois mois est accordée à M. Rabier (Marcel),agent contract (tel en service aux travaux publics à Djibouti, pour en jouir à Courbouzon, par Avaray (Loir-et-Cher). M. Rabier. qui voyage seul, est autorisé à rejoindre son lieu de congé par voie maririme en 2° classe. Les frais de voyage aller-retour de l'intérossé sont à la charge du budget de la Côte française des Somalis.